duellement une part plus directe au développement des réserves. Ils sont en effet plus au courant des problèmes locaux et pourraient, par exemple, donner un statut municipal aux réserves sans empiéter sur les droits traditionnels des Indiens.

Pour conclure, je dirais ceci: en dépit de tout l'argent que les divers Gouvernements pourraient y mettre, et malgré les opinions fort diverses et souvent contradictoires des « experts », le grand vent du changement ne peut souffler que d'un côté et c'est de celui des Indiens eux-mêmes qui doivent se donner des chefs clairvoyants et dynamiques.

J. P. MULVIHILL, o.m.i.

En marge de la conférence indienne-métisse

Citoyens de second rang?

La neuvième conférence annuelle des Indiens et Métis du Manitoba s'est déroulée le semaine dernière dans son cadre traditionnel de discours, discussions, séances d'études et cédule de résolutions.

Les organisateurs de la conférence, tenue sous les auspices du Conseil de Bien-être de Winnipeg, ont vite compris qu'ils devaient adopter une nouvelle méthode, vu le nombre toujours croissant de délégués venant de tous les coins de la province.

Jusqu'à présent les Indiens ont tenu le haut du pavé, ne laissant guère le temps ou l'occasion aux représentants des Métis de faire entendre leur voix. D'ailleurs ces derniers ne jouissent pas de la cohésion qui marque le groupe indien, uni déja au sein d'une association provinciale, soumis à une législation fé-



dérale commune, aussi bien que favorisé par tout un personnel spécialisé qui s'occupe de son bien-être, de son éducation, de sa santé et de ses intérêts économiques.

Le groupe métis, de l'avis d'un des directeurs de la conférence, devrait être organisé sur le plan provincial, selon les régions qui sont maintenant desservies par les officiers provinciaux du développement communautaire.

Parlant de Métis, il faut faire ici une distinction importante: les 24,000 Manitobains qui tombent sous cette étiquette ethnique vivent pour la plupart en marge des réserves indiennes, ou sont échelonnés le long des grands lacs de la province, y vivant à la mode indienne, parlant généralement une des deux principales langues indigènes, le cris ou le sauteux, mais ne recevant aucun des avantages financiers ni aucun des services sociaux qui sont prodigués à la population indienne.

Il ne s'agit donc pas des Manitobains d'origine mi-indienne, mi-blanche, qui ont adopté en tous points les moeurs et les langues officielles (française ou anglaise) du Manitoba.

Pour leur part les Indiens ont droit, en vertu des privilèges obtenus lors de la signature de divers traités, depuis 1871, à une éducation gratuite, qui s'étend maintenant jusqu'aux grades universitaires, à des services de santé et de bien-être gratuits, aussi bien qu'à des sommes payées annuellement à l'occassion de l'anniversaire des Traités, le tout au coût annuel de plus de $ 7.350.000.

En plus les Indiens sont exempts de tout impôt sur le revenu de leur travail, si ce travail est accompli sur leurs réserves. Même s'ils s'absentent de leurs réserves durant quelque temps, ils ne perdent pas leurs droits et privilèges; si un Indien marie une Blanche ou une Métisse, celle-ci et ses enfants tombent légalement sous le domaine des affaires indien-

nes et jouissent de tous les droits et privilèges des Indiens.

La population métisse, d'autre part, doit se débrouiller tant bien que mal. Leurs écoles sont des écoles provinciales, sous le régime d'un administrateur officiel; ils ne possédent généralement que les lopins de terre où sont situées leurs petites maisonnettes; seuls quelques officiers du service provincial de développement communautaire et un petit nombre d'instituteurs s'occupent d'eux, et cela depuis à peine un ou deux ans; à comparer aux 87 officiers et 241 maîtres d'écoles pour les Indiens.

Pour que la voix de la population métisse se fasse entendre aussi fortement que celle des Indiens, il faudrait qu'ils soient organisés entre eux. Il y a déjà des embryons d'organisation locale, les conseils de parents et maîtres. Ceux-ci pourraient se fédérer en districts et s'efforcer d'envoyer des représentants à la conférence annuelle de Winnipeg. D'autre part il devrait y avoir, au sein même de la conférence, des sessions réservées exclusivement aux questions métisses, au cours desquelles les officiers du gouvernement provincial prêteraient leur concours.

Il y aussi un fort contingent de Métis et Indiens catholiques vivant dans la ville de Winnipeg qui préfèrent se grouper indépendamment du Centre d'accueil Indien et Métis organisé il y a quelques années sous l'égide du conseil de direction de la Conférence indienne-métisse.

Ceux-ci se plaignent, et avec raison, qu'on ne s'occupe pas suffisamment d'eux; qu'ils ne participent pas aux octrois, dons et services du Centre d'accueil, et qu'ils n'ont aucun moyen de se faire écouter au Conseil de Bien-être de Winnipeg.

L'agenda de la conférence de Winnipeg est tellement surchargé que l'on considère l'organisation de conférences régionales, alternant avec la conférence provinciale. Pourquoi ne pas prendre occasion

de la situation présente et s'efforcer de lancer un mouvement d'union dans le but d'organiser le plus rapidement possible un programme de développement communautaire parmi les Métis du Manitoba?

A part des quelque 4,000 Métis qui vivent dans le Winnipeg métropolitain, du millier de Métis de langue française de la région de St-Laurent, il y a plus de 1,600 Métis dans la région de Selkirk, un autre millier à San Clara, plus de 700 à Le Pas, et 18,000 dispersés dans plus de 92 centres manitobains.

Ce serait là une tâche éminemment noble et essentiellement chrétienne où l'initiative de nos missionnaires catholiques, aussi bien que protestants, aidés par des laïcs dévoués et compétents, pourrait recommencer, à un siècle de distance, le travail apostolique accompli auprès de la population indienne de la province.

Déjà, certains de nos missionnaires chez les Métis ont accompli une belle œuvre de réhabilitation économique, allant de pair avec une hausse dans le niveau éducationnel, à Duck Bay, par exemple, ou encore à McGregor. Mais là encore, il faudrait y ajouter le développement des vertus sociales qui sont à la base de toute vie profondément chrétienne.

Gontran LAVIOLETTE, O.M.I.

« *La Liberté et le Patriote* » 15-2-1963